

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03537

Numéro SIREN : 822 408 951

Nom ou dénomination : JC AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2018 sous le numéro de dépôt 8478

SASU JC AUTO

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 2 500 euros

Siège social : 265 Route de la ciotat

13400 AUBAGNE

RCS : MARSEILLE B 822 408 951

**APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

**Le président
Monsieur Camille Corti**



12092016

31122017

X

SIE D AUBAGNE

ROUTE DE BEAUDINARD
13677 AUBAGNE CEDEX

A IDENTIFICATION

SASU JC AUTO
265 ROUTE DE LA CIO TAT

13400 AUBAGNE

82240895100017

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale):
ventes de véhicules occasionSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

278

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

ALTUS ALLAUCH
DOMAINE DE MONTESPINCHEMIN DE BARBARAOU
13190 ALLAUCH

0491687196

A aubagne, le 17032018

Signature et qualité du déclarant

Corti Camille

Président

H DIVERS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

10 895

3 173

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

Désignation de l'entreprise		SASU JC AUTO		265 ROUTE DE LA CIO TAT		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13400 AUBAGNE					
Numéro SIRET *		8 2 2 4 0 8 9 5 1 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		16		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122017			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	25 000	012		25 000	
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	25 000	048		25 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	18 400	062	18 400	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	3 121	074	3 121		
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	7 234	086	7 234		
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	28 755	098	28 755		
	Total général (I + II)	110	53 755	112	53 755		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	999				
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	3 499					
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 257				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 40 385)	172	47 000				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	50 256					
Total général (I + II + III)				180		53 755	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	25 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASUJC AUTO		Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	170 237			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230	3				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	170 240			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	116 622			
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	35 526			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	707		244	3 539			
	Rémunérations du personnel *				250	11 701			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	1 811			
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260		262			
Total des charges d'exploitation (II)					264	169 199			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 041			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		348		300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	42			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	999			
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	999	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	42			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248				
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991				
	Divers * ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
							Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
									763
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS					352	278	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS					370	278	372		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU JC AUTO		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	25 000	404		406	25 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492	25 000	494		496	25 000				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SASU JC AUTONéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 723
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	952
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU JC AUTO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 12092016		et clos le : 31122017 Durée en nombre de mois 16	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	170 237	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	170 237	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	116 622	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	8 326	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	124 948	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	45 292
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 82240895100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU JC AUTO

ADRESSE (voie) 265 ROUTE DE LA CIOTAT

CODE POSTAL 13400

VILLE AUBAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

82240895100017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU JC AUTO

ADRESSE (voie) 265 ROUTE DE LA CIOTAT

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SASU JC AUTO

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 2 500 euros

Siège social : 265 Route de la ciotat

13400 AUBAGNE

RCS : MARSEILLE B 822 408 951

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er JUIN 2018

L'an 2018 et le 1er juin à 9 heures 45, les associées de la société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite conformément aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Camille Corti Préside la réunion en sa qualité Président.

Le Président constate que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Copies des lettres de convocation
- Rapport de gestion de la Présidence
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux Actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

*** Rapport de gestion sur l'activité de la Société**

- * Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, quitus à la Présidence;
- * Affectation des résultats
- * Approbation de ces conventions
- * Approbation de la rémunération de la Présidence
- * Questions diverses.

Le Président donne lecture

*du rapport de gestion de la Présidence,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 lesquels font apparaître un résultat de 999€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 999€ de la manière suivante :

Dotation au poste réserve légale	250€
Le solde au poste « report à nouveau »	749€
TOTAL EGAL AU résultat DE L'EXERCICE	999€

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes

Exercices clos le			
Dividende distribué	Néant	Néant	Néant
Avoir fiscal			
Revenu réel			

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour de un montant 14431 euros les charges sociales correspondantes ont été prises en charge par la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chaque membre de l'assemblée.

Monsieur Camille Corti

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

SASU JC AUTO

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 2 500 euros

Siège social : 265 Route de la ciotat

13400 AUBAGNE

RCS : MARSEILLE B 822 408 951

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 1er JUIN 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du livre deuxième du code du commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31/12/2017 se solde par un résultat de 999€ .

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Rien n'est à signaler sur ce point.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018, tous nos efforts tendront vers le développement de cette activité.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 170237€.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 169199€

Le montant des traitements et salaires s'élève à 11701€

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1811 €

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 pour cet exercice.

Compte tenu d'un résultat d'exploitation de 1041€ et de 42€ d'impôt sociétés le résultat net de l'exercice ressort à 999€.

SASU JC AUTO

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 2 500 euros

Siège social : 265 Route de la ciotat

13400 AUBAGNE

RCS : MARSEILLE B 822 408 951

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 1er JUIN 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du livre deuxième du code du commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31/12/2017 se solde par un résultat de 999€ .

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Rien n'est à signaler sur ce point.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018, tous nos efforts tendront vers le développement de cette activité.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 :

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 170237€.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 169199€

Le montant des traitements et salaires s'élève à 11701€

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1811 €

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 pour cet exercice.

Compte tenu d'un résultat d'exploitation de 1041€ et de 42€ d'impôt sociétés le résultat net de l'exercice ressort à 999€.

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 53755€

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe

AFFECTATION OU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 999€ de la manière suivante

Dotation au poste réserve légale	250€
Le solde au poste « report à nouveau »	749€
TOTAL EGAL AU résultat DE L'EXERCICE	999€

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes

Exercices clos le			
Dividende distribué	Néant	Néant	Néant
Avoir fiscal			
Revenu réel			

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires.

APPROBATION DE LA REMUNERATION DU Président

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 0 euros les charges sociales correspondantes ont été prises en charge par la société.

Nous espérons que les résolutions qui sous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

